

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 03911 Numéro SIREN : 814 334 850 Nom ou dénomination : JCS HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 10/01/2020 sous le numéro de dépôt 377

Greffe du tribunal de commerce de Pontoise



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 10/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/377

Déposant :

Nom/dénomination : JCS HOLDING

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 814 334 850

N° gestion : 2015 B 03911



L.MOLINA

Expert-comptable diplômé
Inscrit au tableau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France
Commissaire aux comptes Membre de la Compagnie Régionale de Versailles.
26, Rue du Vieil Abreuvoir
78100 ST GERMAIN EN LAYE
Siret : 391 673 605 00047
Tél. : 06.72.22.49.68 – Mail : cabinett.molina@orange.fr

377

**RAPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice 1^{er} Janvier 2018
au 31 Décembre 2018**

JCS HOLDING

**Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au Capital 551 000 €**

**14 Rue des Celettes
95000 CERGY**

RCS Pontoise 814 334 850



JCS HOLDING

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au Capital 551 000 €

14 Rue des Celettes
95000 CERGY

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par le Président de la société, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société JCS HOLDING relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations comptables en général.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et me suis assuré de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La non communication du rapport de gestion ne me permet pas de vérifier les informations concernant la sincérité et la concordance avec les comptes annuels et sur la situation financière de la société.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

LA

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à ST GERMAIN-EN-LAYE,
Le 14 Juin 2019.

L. MOLINA
Commissaire aux comptes



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	714	263	451	0,06	619	0,09
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	555 700		555 700	73,29	555 700	78,05
Créances rattachées à des participations	40 000		40 000	5,28	40 000	5,62
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	596 414	263	596 151	78,63	596 319	83,75
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	116 386		116 386	15,35	70 940	9,96
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	3 800		3 800	0,50	3 040	0,43
. Personnel					816	0,11
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 352		2 352	0,31	4 670	0,66
. Autres	37 664		37 664	4,97	35 664	5,01
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 866		1 866	0,25	542	0,08
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	162 068		162 068	21,37	115 672	16,25
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	758 482	263	758 219	100,00	711 991	100,00

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



Signature

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 551 000)	551 000	551 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	72,67	77,39
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 158	-7 522
	0,15	-1,05
Résultat de l'exercice	14 766	8 680
	1,95	1,22
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	566 924	552 158
	74,77	77,55
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts		
Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Divers		
Associés	135 446	135 446
	17,86	19,02
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 725	15 940
	2,87	2,24
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	6 308	1 000
Organismes sociaux	15 102	7 447
Etat, impôts sur les bénéfices		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	11 572	
Etat, obligations cautionnées	1,53	
Autres impôts, taxes et assimilés	1 141	
	0,15	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL(IV)	191 294	159 833
	25,23	22,45
Ecart de conversion passif		
(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	758 219	711 991
	100,00	100,00

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



[Signature]

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services	154 930		154 930	100,00	110 519	100,00	44 411		40,18	
Chiffres d'Affaires Nets	154 930		154 930	100,00	110 519	100,00	44 411		40,18	
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges										
Autres produits										
Total des produits d'exploitation (I)			154 930	100,00	110 519	100,00	44 411		40,18	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			16 638	10,74	23 698	21,44	-7 060		-29,78	
Impôts, taxes et versements assimilés			2 332	1,51	144	0,13	2 188		N/S	
Salaires et traitements			87 624	56,56	84 975	76,89	2 649		3,12	
Charges sociales			32 926	21,25	32 865	29,74	61		0,19	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			168	0,11	95	0,09	73		76,84	
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges					0	0,00				
Total des charges d'exploitation (II)			139 688	90,16	141 777	128,28	-2 089		-1,46	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			15 242	9,84	-31 258	-28,27	46 500		148,76	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations					40 000	36,19	-40 000		-100,00	
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)					40 000	36,19	-40 000		-100,00	
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			199	0,13	62	0,06	137		220,97	
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			199	0,13	62	0,06	137		220,97	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-199	-0,12	39 938	36,14	-40 137		-100,49	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			15 042	9,71	8 680	7,85	6 362		73,29	

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



[Signature]

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	276	0,18			276	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	276	0,18			276	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-276	-0,17			-276	N/S
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	154 930	100,00	150 519	136,19	4 411	2,93
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	140 164	90,47	141 839	128,34	-1 675	-1,17
RÉSULTAT NET	14 766	9,53	8 680	7,85	6 086	70,12
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier						

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



[Signature]

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 758 218,62 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 14 765,94 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31/05/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - Fonds commercial**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

CSN EXPERTISE ET CONSEIL

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 596 414

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				714
Immobilisations corporelles	714			
Immobilisations financières	595 700			595 700
TOTAL	596 414			596 414

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 263

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				263
Immobilisations corporelles	95	168		
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	95	168		263

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel bureau et informatique	191	99	91	3 ans
Mobilier	523	164	360	5 ans
TOTAL	714	263	451	

3.2 - Etat des créances = 200 202

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	40 000		40 000
Actif circulant & charges d'avance	160 202	160 202	
TOTAL	200 202	160 202	40 000

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



[Signature]

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 551 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

4.2 - Etat des dettes = 191 294

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	135 446	135 446		
Fournisseurs	21 725	21 725		
Dettes fiscales & sociales	34 123	34 123		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	191 294	191 294		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 21 589

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	18 640
Dettes fiscales & sociales	2 949
Autres dettes	
TOTAL	21 589

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



[Signature]

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 154 930**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	154 930	100,00 %
TOTAL	154 930	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 21 589

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	18 640
Fournisseurs fnp(4081000000)	18 640
Dettes fiscales et sociales :	2 949
Provision pour congés payés(4282000000)	1 808
Autres charges à payer(4486000000)	1 141
TOTAL	21 589

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 16 mois	31/08/2015 mois	31/08/2015 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	551 000	551 000	551 000		
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	154 930	110 519			
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	14 934	8 775	-7 522		
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	14 934	8 775	-7 522		
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	14 766	8 680	-7 522		
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	87 624	84 975			
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	32 926	32 865			

Observations complémentaires

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



[Signature]

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
OPTIQUE CERGY FONTI	30 000	179 115	100	550 000				823 175	98 002	
AA NANTERRE	3 000	12 975	95	2 850				1 133 793	53 493	
AA OSNY	3 000	11 584	95	2 850				763 025	30 369	
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Des comptes annuels présenté en Euros

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet CSN EXPERTISE ET CONSEIL, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par JCS HOLDING,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2018 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	758 219
Chiffre d'affaires hors taxes	154 930
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	14 766

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour CSN EXPERTISE ET CONSEIL
Fait à CONFLANS STE HONORINE le 31/05/2019

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



JCS HOLDING
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 551 000 €
14, rue des CELETTES
95000 CERGY
RCS Pontoise 814 334 850

PROCES-VERBAL
de l'assemblée générale ordinaire annuelle
du 28 Juin 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit Juin à seize heures,

L'Associé unique de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle JCS HOLDING, a tenu au siège social une assemblée générale ordinaire annuelle.

Monsieur Laurent MOLINA commissaire aux comptes est absent et excusé.

Il rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle :

- Lecture du rapport de gestion de la présidence de la société par actions simplifiée unipersonnelle JCS HOLDING, sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, ainsi que lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce en vue de leur approbation,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes et du bilan de la société S.A.S.U. JCS HOLDING, et quitus de sa gestion à la présidence pour l'exercice écoulé,
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2018.

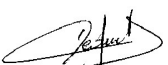
Le Président fait ensuite lecture des différents rapports et présente le texte des résolutions qu'il propose à l'assemblée générale.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique, après avoir entendu le rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2018 et pris connaissance des comptes et du bilan de la société pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité tels qu'il lui ont été présentés et donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.



Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice représenté par un bénéfice net de 14 766 euros de la manière suivante :

Au REPORT A NOUVEAU pour : 14 766 €

Après l'affectation de ce résultat, le Report A Nouveau sera créateur de 15 924 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique, après avoir eu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été exécutée au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé unique, conformément aux dispositions légales, prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes sur de précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à dix sept heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de droit, signé par le Président, Associé unique, présent, après lecture.

Le Président
Mr STEFANINI Jérôme

JCS HOLDING SAS
14, rue des Colettes
95000 CERGY

